

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 3 février 2026 :

- **Règlement 863-1 modifiant le règlement 863 pour mettre à jour les cartes des bassins de taxation**
 - Règlement ayant pour objet de mettre à jour les cartes des bassins de taxation incluses au règlement original puisque certaines rues étaient manquantes et ne reflétaient pas les lots, en date d'adoption du règlement, en raison d'opérations cadastrales effectuées.

Le règlement 863-1 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2026.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 863-1 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 17 AVRIL 2026.

Me Caroline Dion, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière